

Communiqué de presse SPE-CDNI 3.0

Le renouvellement du système de paiement électronique de la CDNI (SPE-CDNI), un nouveau pas vers la numérisation de la navigation intérieure

Strasbourg, le 17/05/2023 - Le 1er août 2023, le système de paiement électronique de la CDNI (SPE-CDNI) sera remplacé par un **système entièrement numérisé**, le SPE-CDNI 3.0. À la place de l'ECO-Card, les conducteurs pourront désormais utiliser leur smartphone pour s'acquitter de la rétribution d'élimination des déchets huileux et graisseux survenant lors de l'exploitation de leur bateau.



Le nouveau système présente de **nombreux avantages** :

- **Simplicité accrue des paiements** : à la fois le conducteur du bateau et le personnel de la station d'avitaillement peuvent consulter et confirmer à distance, sur leurs appareils respectifs, des informations importantes, telles que le nom du bateau, la quantité de carburant et la rétribution d'élimination correspondante.
- **Convivialité du système** : l'application fonctionne à la fois en ligne et hors ligne. Lorsqu'il n'y a pas d'accès à Internet, les transactions sont sauvegardées dans une mémoire tampon ; elles sont transmises au système central dès que l'appareil dispose à nouveau d'un accès à Internet.
- **Numérisation de l'ensemble des documents** : le conducteur peut consulter sur son appareil tous les reçus relatifs au paiement de la rétribution d'élimination.
- **Gestion plus aisée des comptes et des données** : les entreprises et les personnes autorisées peuvent, via l'application, être facilement ajoutées ou supprimées de l'ECO-Compte en cas de modification.

- **Amélioration du système de collecte de statistiques** : la nouvelle application permet de recueillir des statistiques plus précises grâce à un système offrant une meilleure résistance aux erreurs et permettant de les corriger plus facilement. À long terme, les entreprises pourraient bénéficier de meilleures informations concernant leurs bateaux et consulter ces données facilement via l'application.

Le nouveau système SPE-CDNI 3.0 **prend en compte les cas exceptionnels**, tels que l'absence de connexion Internet sur les smartphones ou des exploitants de bâtiment ne possédant pas de smartphone). En effet, la procédure de paiement peut également être exécutée à l'aide d'un code-barres 2D analogique qu'il suffit d'imprimer. Il est en outre possible d'accéder au système **via différents appareils, tels que des tablettes ou des PC**. Le SPE-CDNI 3.0 entièrement numérique pourra continuellement être amélioré ou complété par des fonctionnalités, ce qui en fait une solution durable.

En juin et juillet seront proposés des **événements d'information et des formations** afin d'assurer le passage en douceur au nouveau système. Vos éventuelles questions peuvent être adressées à votre institution nationale ou au Secrétariat de la CDNI. De premiers éléments d'information sur le nouveau système et les coordonnées de contact seront accessibles à compter du 12 juin 2023 sur le [site web de la CDNI](#).

Contexte :

Le 1^{er} janvier 2011 a été introduit un système de paiement électronique (SPE-CDNI) pour la collecte et l'élimination des déchets huileux et graisseux survenant lors de l'exploitation des bâtiments. L'élimination de ces déchets est financée par une rétribution d'élimination versée par l'exploitant du bâtiment. Le système de transaction actuel, basé sur des ECO-Cartes et des terminaux, sera remplacé le 1^{er} août 2023 par un système entièrement numérisé, basé sur des applications pour smartphone – le SPE-CDNI 3.0.

La numérisation de la navigation intérieure est une thématique importante. Dans la [Déclaration de Mannheim](#) adoptée par la Commission centrale pour la navigation du Rhin ([CCNR](#)), il est souligné que la numérisation contribue à la compétitivité, à la sécurité et à la durabilité de la navigation intérieure. Dans le plan d'action pour la navigation intérieure (NAIADES III), la Commission européenne ([CE](#)) aspire également à une numérisation accrue. Le renouvellement du SPE-CDNI y contribue et soutient les objectifs de la CCNR et de la CE.

Contact

Secrétariat CDNI c/o CCNR
Palais du Rhin – 2, Place de la République – CS10023
F-67082 STRASBOURG CEDEX
Tél : + 33 (0)3 88 52 96 42
Courriel : Secretariat@cdni-iwt.org
Web : <https://www.cdni-iwt.org/>

Le Secrétariat de la CDNI est confié au Secrétariat de la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR).
